

ANT – Titularisation 2012 - 2016
Un pas décisif pour l'ouverture des recrutements réservés :
le Comité Technique ministériel du 16 novembre 2012

Les recrutements réservés au sein du ministère de la Culture : CT- M du 16 novembre 2012

Sont donc ouverts aux recrutements réservés aux agents non titulaires éligibles à la titularisation selon les critères de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 les corps de :

Catégorie	Corps	Recrutements réservés	Aux agents contractuels	Nbr d'agents MCC concernés
C	adjoints administratifs 2° classe	sans concours : entretien RAEP	du MCC et de ses EPA	158
C	adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage 2° classe	sans concours: entretien RAEP	du MCC et de ses EPA	94
C	adjoints techniques 2° classe	sans concours : entretien RAEP	du MCC et de ses EPA	68
B	secrétaires administratifs classe normale	examen professionnalisé	du MCC et de ses EPA	346
B	secrétaires de documentation classe normale	examen professionnalisé	du MCC et de ses EPA	50
B	techniciens d'art classe normale	examen professionnalisé	du MCC et de ses EPA	35
B	techniciens des services culturels et des bâtiments de France classe normale	examen professionnalisé	du MCC et de ses EPA	91
B	techniciens de recherche classe normale	examen professionnalisé	du MCC et de ses EPA	15
A	attachés d'administration du MCC	concours réservé	du MCC et de ses EPA	624
A	ICCEAAC 2° classe	concours réservé	du MCC et de ses EPA	31
A	ingénieurs d'études 2° classe	concours réservé	du MCC et de ses EPA	16
A	ingénieurs des services culturels et du patrimoine classe normale	concours réservé	du MCC et de ses EPA	145
A	professeurs des écoles nationales supérieures d'art 2° classe	concours réservé	du MCC et de ses EPA	96
A	Chef des Travaux d'art	concours réservé	du MCC et de ses EPA	19
A	Maitre-assistants des écoles d'architecture 2° classe	concours réservé	du MCC et de ses EPA	46
A	chargés d'études documentaires	concours réservé	du MCC et du MEN et de leurs EPA	149
Total	Recensement des éligibles réalisé en juillet 2012			1983

Les recrutements réservés hors ministère de la Culture

Pour la filière Bibliothèque : ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Au ministère de la Culture, 150 agents contractuels seraient éligibles à la titularisation sur cette filière.

Catégorie	Corps	Recrutements réservés	Aux agents contractuels	Nbr d'agents MCC concernés
C	Magasiniers des bibliothèques 2° classe	sans concours : entretien RAEP	Du MESR et du MCC et de leurs EPA et de l'AERES	26
C	Magasiniers principaux 2° classe	sans concours : entretien RAEP	Du MESR et du MCC et de leurs EPA et de l'AERES	
B	Bibliothécaire Assistants Spécialisés	Examen professionnalisé	Du MESR et du MCC et de leurs EPA et de l'AERES	49
A	Bibliothécaires	Concours réservé	Du MESR et du MCC et de leurs EPA et de l'AERES	31